



Déclaration CGT au CSE

du 21 mai 2021

PACT / PSE à ADP

Le projet PACT (Projet d'Adaptation des Contrats de Travail) présenté par la direction au CSE du 21 janvier 2021 et soumis à la consultation des élus aujourd'hui vient confirmer le projet de déstructuration sociale de l'entreprise que la direction d'Aéroports de Paris a tenté d'imposer sous la menace de départs contraints en cas de non-signature majoritaire des trois accords APC, APLD et RCC.

Ce PACT et ce PSE confirment que les clauses de revoyure de l'APC n'étaient qu'un leurre ; preuve en est, les mesures définitives des modifications des contrats de travail avec une nouvelle menace de licenciements.

Refusant son échec des négociations des trois accords, la direction s'est engagée dans une stratégie visant à asphyxier les organisations syndicales, surchargeant le calendrier social en imposant un rythme incompatible avec la nouvelle configuration CSE permettant des échanges constructifs et un bon dialogue social.

Ainsi, les conditions de mise en œuvre sont entachées de dysfonctionnements répétés de la direction et d'une volonté manifeste d'imposer son unique projet.

Unique projet qui n'a pourtant aucune justification économique. La direction le sait parfaitement et utilise consciemment le Code du Travail de manière perfide pour tenter de justifier un PSE arbitraire.

Comment peut-elle s'appuyer sur des motifs économiques quand le Groupe ADP a investi 1,2 milliards d'euros en 2020 dans la prise de participation à l'international avec l'acquisition de GMR en Inde ou d'Almaty pour 415M\$ et que l'entreprise dispose actuellement d'une trésorerie de 2 milliards d'euros ?

Comment peut-elle justifier un motif économique quand la crise n'est que conjoncturelle et que le retour du trafic dès cet été, qui va aller en s'accéléralant, permettra très rapidement de retrouver un chiffre d'affaire conséquent et un EBITDA entre 750 et 900 M€ pour 2022 et qui pourrait atteindre ou dépasser 1 milliard d'euros en 2023.

Ce projet PACT de la direction ne cherche en réalité qu'à économiser 40 millions d'euros sur le dos des salariés pour financer les départs en RCC. Départs qui permettent de diminuer les frais de personnel de 60 millions en année pleine soit 15% de la masse salariale.

Comment qualifier l'opération autrement que d'escroquerie !

Escroquerie qui consiste à licencier des salariés au moment où le trafic aérien aura redémarré dans une entreprise qui a largement les moyens de payer les salaires sans remettre en cause les éléments de rémunération.

Escroquerie qui va aggraver l'iniquité salariale dans cette entreprise par un dispositif baissant les rémunérations avec des écarts allant de 1 à 15. Du jamais vu !

Incapable d'admettre et de reconnaître sa méprise et de garantir l'égalité entre tous les salariés, la direction s'en remet à un "simulateur" qui devra résoudre tous les problèmes. L'aveuglement n'est pas seulement dans l'idéologie libérale, il est dans la réponse technique et celle des auditeurs obnubilés par leur tableur.

Bien au chaud dans ses locaux de Paris Grenelle, charge visiblement non insurmontable au moment où, paraît-il, chaque euro compte, la direction sous-estime l'impact de ces mesures sur les salariés et leurs familles préférant rassurer les marchés et les actionnaires.

Peu importe donc si l'examen du plan de reclassement est impossible au sein du projet de PSE puisqu'il y a une RCC en cours. Peu importe que ce projet de PSE soit mis en œuvre dans plusieurs mois, sans que l'on sache si les conditions seront réunies au moment où il s'appliquera. Il est d'ailleurs inédit et incompréhensible de mettre en œuvre des mesures en juin 2021 quand d'éventuels licenciements interviendront 7 mois plus tard.

Peu importe que l'enquête menée dans le cadre de l'expertise fasse ressortir un très haut niveau d'inquiétude des salariés avec des alertes inquiétantes sur la dégradation de leur santé.

Peu importe que les moyens alloués par l'employeur dans le cadre de sa responsabilité relative à la préservation de la santé physique et morale des salariés soient quasiment absents du dossier et que le DUER ne soit pas à jour sur les aspects d'évaluations RPS.

Le projet de la direction d'ADP est dangereux pour l'avenir des salariés et totalement disproportionné par rapport aux objectifs visés.

En poursuivant ce projet PACT, la direction d'ADP vise un autre projet conduisant à une refonte des dispositifs salariaux dans l'entreprise. Le fait d'imposer la mobilité géographique à tout le personnel est dans ce sens assez illustrant : cette mesure est sans rapport avec des motivations économiques.

Comme aime à le répéter la direction, cette crise aura démontré l'effort considérable que les salariés ont supporté de grès ou de force.

Elle aura aussi révélé l'attitude d'une gouvernance hypercentralisée et en totale décalage avec l'histoire d'Aéroports de Paris et les besoins et attentes des salariés pour leur avenir.

D'autres choix était possible. Le PDG et son COMEX le savent parfaitement. Ils ont préféré la voie la moins courageuse, la moins ambitieuse, celle que l'on enseigne apparemment dans les grandes écoles converties au libéralisme économique.

C'est une erreur qu'il va falloir corriger puisque la direction et l'actionnaire majoritaire non visiblement pas l'intention de changer de méthodes.

Les conquêtes sociales d'hier devront être préservées avec les mêmes moyens qu'il a fallu mettre en œuvre pour les obtenir c'est-à-dire la lutte salariale et syndicale et la grève. Cette direction sera tout ou tard confrontée à la réalité sociale qu'elle a trop longtemps ignorée.

La CGT se prononce contre ce morbide projet PACT et son PSE et mettra tout en œuvre pour contraindre la direction et l'Etat actionnaire a changé de politique sociale.

Paris Charles de Gaulle, le 21 mai 2021